L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 15 OCTOBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A vendre—Pour cause de santé dans un des beaux quartiers de la ville, une belle pâtisserie et confiserie bien située; belle clientèle et bien installée; pour le travail, tout en parfait état. S'adresser chez A. Prados Jr., 21, Passage de la Bourse. 13oct—1m

A VENDRE ou à louer—Une belle résidence, avec tout le confort possible, une grande entre, pouvant loger soixante vaches ou chevaux, le tout en parfait état. S'adresser sur les lieux, coin Independence et Villere.
11oct—7d

A vendre—Grand Pleyel droit $250; bargain chez Werlein, 135 Canal.
26 sept—1m

DEMANDES.

DEUX demoiselles qui ont gradué dans une des meilleures écoles de la ville, s'offrent pour donner des leçons d'Anglais à des demoiselles, successeurs ou enfants, à domicile ou chez elles. No. 167 rue Richard, entre Magazine et Constance. Dans la même maison se font toutes sortes de broderies mexicaines. 21sep—1m

Souscription toute privée.

EN faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles Dennetty.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,696—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'elles en ont, pour lesquelles le tableau et compte final présenté par l'Exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
15 oct—15 20 24.

Succession de Mme. Fannie Lagay, veuve de Paul Lagay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 18,902—Division E—Attendu que Hugh C. Cage a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Fannie Lagay, veuve de Paul Lagay, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
15 oct—15 20 24.

Succession de Mark W. Bigney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 17,268—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, pour lesquelles le compte final présenté par Charles Munich, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
14 oct—14.19.23

Succession de Edward McShane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,732—Division E—Attendu que Augustine McShane a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres datives d'héritier testamentaire dans la succession de feu Edward McShane, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
13 oct—13.17.22

Succession de Samuel Bell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6,653—Division E—Attendu que Samuel H. Bell a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel Bell, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
7 oct—7.11.16

Succession de Eben W. Dorr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,187—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'elles en ont, pour lesquelles le tableau et compte final présenté par Charles H. Dorr, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
12 oct—12 16 21

Succession de G. M. Bayly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,177.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'elles en ont, pour lesquelles le compte provisoire présenté par G. M. Bayly Jr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte provisoire.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
9 oct—9.13 17.

Succession de Mme Magdalena Hamich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,625—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, pour lesquelles le compte final présenté par Charles Munich, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6 oct—6 10 15

Succession de A. A. Menton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,[illegible]—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, pour lesquelles le compte final présenté par Charles Hernandez, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
8 oct—8 13 17.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Henry Spillman vs ses créanciers—No 18,641—Division C—Ordre de la Cour—Qu'une réunion des créanciers de Henry Spillman, insolvable soit convoquée par devant J. Davignaud, notaire en cette ville le 4e jour d'octobre 1886, à 11 heures A. M., pour élire un syndic à la place de William Drott, ci-devant élu et pour voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises.

Nouvelle-Orléans, 21 septembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, absent en congé.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
26 sept—2(en 10)

SIXIÈME DISTRICT.
(Ville de Jefferson.)

Jetons.

5 Station des Chars, Tchoupitoulas, et rue l'Avenue de la Louisiane et rue Toledano.
6 Coin des rues Toledano et Magnin
7 Coin des rues Prytanée et Toledan
8 Coin des rues Apollo et Amélia.
9 Coin des rues Apollo et Marengo
10 Coin des rues Camp et Poucher.
11 Coin des rues Peniston et Calliste.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople et Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytan/
16 Marché Jefferson.
17 Coin de la rue Napoléon et de la rue Tchoupitoula.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Coliaée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Verrière.
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Ly et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Duéas
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
61 Coin des rues Broadway et Levée.
62 Coin des rues St-Charles et Lowerline.
63 Place de l'Exposition.
65 Station de l'Exposition.

GROS LOT

$75.000

L. S. L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

ABONNEMENTS.

CLASSE L.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 9 NOVEMBRE 1886.

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE.

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ...	25,000, ...	25,000
1 Lot de ...	10,000, ...	10,000
2 Lots de ...	5,000, ...	10,000
5 Lots de ...	2,000, ...	10,000
10 Lots de ...	1,000, ...	10,000
20 Lots de ...	500, ...	10,000
100 Lots de ...	200, ...	20,000
300 Lots de ...	100, ...	30,000
500 Lots de ...	50, ...	25,000
1,000 Lots de ...	25, ...	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967	Lots se montant à	$265,500

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire vos mandats sur la poste (money orders) payables à

La New Orleans National Bank,
New York, Lne.

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où en lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 — 75

ANNONCES JUDICIAIRES.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—

Etat de la Louisiane et rel. Léon Lavedan, demandant une monition—No 18,307, Division E.

A tous ceux que le présent avis concerne, salut:

Attendu qu'à une vente publique faite par Thomas Duffy, shérif civil pour la paroisse d'Orléans, le 28me jour d'août 1886, dans l'affaire de Léon Lavedan vs. Gertrude Schwaner et son mari et Mlle Amalia Matilda Schwaner, No 18,307, Division E, de la Cour Civile de District, la propriété d'Orléans, d'après l'ordre lancé par la dite Cour ordonnant au shérif civil de saisir, purifier et vendre la propriété ci-après décrite, le dit shérif civil a adjugé la dite propriété à Léon Lavedan, le pétitionnaire ci-dessus mentionné, comme étant le dernier et plus fort enchérisseur, pour la somme de deux mille piastres comptant, et le dit Léon Lavedan a demandé à cette Cour une monition en un avis conformément à la loi et aux sections 2370 2371, 2372 et 2373, etc., des statuts revisés de 1870 de l'Etat de la Louisiane.

Donc, dès maintenant toutes les personnes ici intéressées sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à faire valoir et elles en ont, tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite, ou toute opposition ou légalité, ou toute autre défectuosité quelconque, que ces personnes sont requises de présenter dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, sous peine de forclusion de l'adjudication ou vente ainsi faite au dit Léon Lavedan qui en serait par conséquent définitivement et homologuée.

Attendu que la vente faite au dit Léon Lavedan est de deux mille piastres comptant.

La description de la propriété adjugée au pétionnaire est comme suit:

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés en ville et jouissant et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annunciation, Washington et Quatrième, désignés par les Nos quatre et cinq, ensemble chaque ligne mesurant deux pouces de face à la rue Washington, sur vingt cinq pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles et égales.

Le dit terrain No quatre étant situé désigné (comme lot No quatre) d'après un plan dressé par A. D. Hémecourt, député-voyer, le 16 mars 1867, annexé au titre de vente par devant Joseph Cohn, en notaire, le 26me jour d'avril 1867 et le dit lot No cinq, étant ainsi désigné (comme lot No cinq) d'après un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 9 novembre 1859, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de W. H. Peters, en notaire. Bureau du Greffier de la Cour Civile de district. Nouvelle-Orléans, 4 octobre 1886.

Signé: HENRY L. LAZARUS,
Juge de la Cour Civile de District,
Division "E."
GEO. P. CAZELAR,
Député-greffier de la Cour Civile de District.
Copie exacte:
GEO. P. CAZELAR, Député-greffier.
8oct—8.5 f en 30 jours.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE DE DISTRICT—No 18,761, Division C.

Dans l'affaire de James W. Fee, demandant une monition.

A tous ceux à qui parviendra ceci salut:

Attendu qu'à une vente de taxes publiques pour les taxes non payées de l'année 1874 assessées au nom du Groupe O. Nicerose, faite dans la ville de la Nouvelle-Orléans le 24me jour du mois d'août 1881, dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre James Lythgoe, le Percepteur de taxes du second district du district fédéral de la Louisiane, dans la ville d'Orléans, conformément à l'autorité dont il est revêtu par la loi, a adjugé à Catalin E. Girardey, le pétitionnaire, comme étant le plus offrant et le dernier enchérisseur, la propriété ci-après décrite; et attendu que le dit Camille E. Girardey a cet adjugé à cette Cour pour une monition en faire conformément à la loi et aux sections 2370 2371, 2372 et 2373 de l'acte 95 approuvé le 10 mars 1870, des Statuts revisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant toutes les personnes ici intéressées sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans à faire valoir si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une informalité quelconque dans les procédures ou dans la justification, description et adjudication d'après lesquelles les ventes se sont faites; ou toute irrégularité ou illégalité dans les assessements, notices, demandes annonces, époque ou genre de la vente à laquelle le pétitionnaire a été et devenu propriétaire; ou toute autre défectuosité, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Attendu, qu'à la première vente de la dite propriété le prix payé a été de vingt trois dollars quatre vingt dollars et que la seconde vente de ladite propriété le prix a été de quarante-huit dollars et que le dit prix a été payé comptant par ledit Camille E. Girardey.

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ enregistrée au bureau des transferts de cette paroisse, le No 268 rue Cleveland et livre 122, page 355, trois terrains dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le parc du lac, 452, borné par les rues Canal, Donaue, Bendon et l'Avenue Hagan désignés par les Nos de 5 à 17 inclusivement et mesurant ensemble 500 pieds 1 pouce de quatre lignes de façade rue du Canal, étant tout la même façade du carré rue du Canal, sur 173 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur et de la façade sur l'avenue Hagan, et de semblable profondeur et le plan du dit Bandon.

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 15 septembre, 1886.

Signé N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour; Division A, actuellement en congé.

JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.

Copie exacte.
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
17 sept—24, Oct 1, 8, 15 18.

ANNONCE JUDICIAIRE

Groceries, Vins, Liqueurs

Mme Vve S. C. Kerr vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,814—En vertu d'un ordre de vente en date du 5 octobre 1886, le soussigné Thomas Duffy, Shérif Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique au Bureau de Vente, situé au No 73 rue Chartres, entre Bienville et Conti, le Mercredi, 20 octobre 1886, à 10 heures et demie du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tout le contenu, installations, etc. de la grocerie située à l'angle des rues Chippes et Josephine, le tout conformément à un inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 oct—6 7 12 16 17.

SIGNAUX D'INCENDIES.

PASSIF.	
Capital	$700,000 00
Surplus	70,445 04
Primes non acquises	120,704 07
Pertes non réglées	30,593 20
Bills pour réassurances	9,250 07
Dividende de $1 déclaré 1884	198 90
Dividende 4 pour cent, déclaré le 11 janvier 1886	28,000 00
	$959,191 88

Ce qui précède est une copie correcte faite des livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 12e jour de janvier 1886.
(Signé) EDWARD IVY, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue le 11 du courant, il a été décidé de payer sur demande un dividende-intérêt de QUATRE POUR CENT sur le capital de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
JNO. PHELPS, Vice Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS.

John I. Noble.	A. Brittin.
John Chaffe.	John I. Adams.
Richard Milliken.	E. T. Bouchner.
Samuel Friedlander.	Chas. E. Black.
R. M. Walmsley.	John Y. Richards.
J. H. May.	Thomas Day.
Samuel H. Boyd.	Samuel Delgado.
Wm. J. Behan.	John F. Richardson
B. F. Kohlmann.	Jas. T. Rodd.
C. J. Leeds.	John Phelps.
A. T. Janin.	John A. Blanc.
Louis Bush.	W. H. Seibert.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Jean Boubée vs. George Flemming.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,792—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 16 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Première St. Patrick et St. Harold, désigné par le numéro trois; le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Première sur une profondeur de quatre-vingt onze pieds huit pouces, entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan dressé par C. G. De Ticlas, en date du 23 novembre 1868, une copie du dit plan est annexée à une acte d'achat de William Gorman de Spencer Field, en date du 12 janvier 1872, passé devant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent, étant la même propriété que le demandeur a acquise de Mme Mary Ann Boubée, par acte pardevant M. J. Dufour, notaire, le 25 août 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14oct—14, 21, 28—5, 12, 19nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. M. Asbury vs. Wm H. Sparrow.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 15,834—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, à tué dans le Faubourg de Lille, Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Desbon (ci-devant Secondes), Lopez (ci-devant Troisième), Esplanade et Washington, étant le No 10 du dit îlet et formant le coin des rues Lopez et Washington. Le dit terrain mesure trente un pieds onze pouces et cinq lignes de façade à l'Avenue Washington sur une profondeur de cent vingt sept pieds. Tel que le dit terrain a été acquis par devant Joseph Cohn, en notaire, le 26me jour d'avril 1867 et le dit lot No cinq, étant ainsi désigné (comme lot No cinq) d'après un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 9 novembre 1859, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de W. H. Peters, en notaire. Bureau du greffier de la Cour Civile de district. Nouvelle-Orléans, 4 octobre 1886.

Signé: HENRY L. LAZARUS,
Juge de la Cour Civile de District,
Division "E."
GEO. P. CAZELAR,
Député-greffier de la Cour Civile de District.
Copie exacte:
GEO. P. CAZELAR, Député-greffier.
8oct—8.5 f en 30 jours.

Léon M. Carter vs. l'Etat de la Louisiane.

PREMIÈRE COUR JUDICIAIRE DE DISTRICT, Paroisse de Caddo.—No. 1649.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Première Cour Judiciaire de District de la Paroisse Caddo, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le 21 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-dessous, je savoir:

Tous les droits titres et intérêts, réclamations que demande le défendant l'Etat de la Louisiane, dans un accession Kate Townsend devenue comme héritier de la dite succession étant ouverte et maintenant sous l'administration de la Paroisse d'Orléans et dans tous les immeubles dont dite succession se compose, conformément à un inventaire des biens dans les archives de la dite succession pour le plus fort et dernier enchérisseur, la propriété décrite ci-après (15 et se composant comme suit:

Un terrain dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Bruxelles, Philip et Jackson, désigné comme lot No 15 de l'îlet No 264, le dit lot 15 mesure soixante six pieds de face à la rue Baronne sur 123 pieds de profondeur.

Et, attendu que le 24me jour de mars 1875, a une vente publique de taxes pour les taxes non payées de l'année 1874 assessées au nom de propriété au nom de Caroline Flournoy, A. S. Badger, et Charles Badger, de taxe, l'Etat pour le dit district après avoir confirmé toutes les formalities de la loi, a adjugé à dite propriété à Kate Townsend, de Louisiane, et a ensuite le 13me jour de septembre 1875 d'après un acte pardevant C. H. Thompson conformément à la loi, a transmis au dit Kate Townsend, ainsi que le dit acte en fait foi, et attendu que le dit Kate Townsend a vendu ladite propriété à George C. Nott, Gross Lucy Bedell et Kate Bedell, par l'acte dit du George B. Johnson le 23me jour de mars 1876.

Et attendu que James W. Fee a fait application à cette cour pour une monition en avis conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte 95 approuvé le 10 mars 1870 et aux Statuts revisés de la Louisiane.

Donc, maintenant toutes les personnes ici intéressées sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à faire valoir si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite, ou toute informalité quelconque dans les procédures ou dans la justification, description et adjudication d'après lesquelles les ventes se sont faites; ou toute irrégularité ou illégalité dans les assessements, notices, demandes annonces, époque ou genre de la vente à laquelle le pétitionnaire a été et devenu propriétaire; ou toute autre défectuosité, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Attendu, qu'à la première vente de la dite propriété le prix payé a été de vingt trois dollars quatre vingt dollars et que la seconde vente de ladite propriété le prix a été de quarante-huit dollars et que le dit prix a été payé comptant par ledit Camille E. Girardey.

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ enregistrée au bureau des transferts de cette paroisse, le No 268 rue Cleveland et livre 122, page 355, trois terrains dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le parc du lac, 452, borné par les rues Canal, Donaue, Bendon et l'Avenue Hagan désignés par les Nos de 5 à 17 inclusivement et mesurant ensemble 500 pieds 1 pouce de quatre lignes de façade rue du Canal, étant tout la même façade du carré rue du Canal, sur 173 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur et de la façade sur l'avenue Hagan, et de semblable profondeur et le plan du dit Bandon.

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 15 septembre, 1886.

Signé N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour; Division A, actuellement en congé.

JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.

Copie exacte.
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
17 sept—24, Oct 1, 8, 15 18.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Mary Mitchell.

Propriété de valeur améliorée

DANS LES

Premier et Quatrième Districts.

COIN DES RUES

Tchoupitoulas et Neuvième,

avec droits de batture.

La résidence en briques, avec jardin,

COIN DES RUES

Jackson et Camp.

Rue Julie,

adjacent au moulin à riz Foerster.

Rue Notre Dame,

derrière le moulin ci-dessus.

COIN DES RUES

Girod et Commerce.

Magasin en briques à trois étages.

Terres dans la paroisse Livingston.

Cour Civile de District Paroisse d'Orléans.
Dossier No 18707.

Vente pour une division d'intérêts.

A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 13 novembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasin, entre Gravier et Natchez, dans le premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 5 octobre 1886, agissant à la place de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Division "C" actuellement en congé, dans l'affaire de Mme Mary Mitchell vs. Mme Mary Ann Boubée, femme de John Mitchell, tous deux décédés, pour un partage des intérêts entre les héritiers sous mineurs et pour payer les legs et dons, il sera vendu à l'encan:

Quatrième district, rue Levée.

1. Un nouveau corps de logis, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée ou Tchoupitoulas, le fleuve Mississippi, Water ou rues Hunterne et Nelson, ensemble avec tous les droits de batture. La dite portion de terre forme les sous-lots numéros Neuvième et Vingt et Neuvième et mesure 51 pieds 1 pouce de face à la rue Neuvième et mesure 51 pieds 1 pouce de face à la rue Water sur une profondeur de 160 pieds environ, étant la plus rapprochée de la rue Hunterne et une profondeur égale à la rue Neuvième de 161 pieds 6 pouces, tous plus ou moins ainsi que mieux.

Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages avec toutes commodités, avec devantures Water et Neuvième, employées comme buvette et tenderne et ayant 7 chambres en haut et 7 chambres à coucher, ainsi que deux cours et bois qui y sont jointes. Ainsi que double corps de logis à deux étages avec toit en ardoise sur deux rues. Les et Neuvième composant les Nos 1040 et 1042 rue Levée ou Tchoupitoulas contenant 15 chambres en tout, plus gaz, lieux d'aisance, étagère, etc.

2. Deux terrains de salon rue Jackson, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations situées dans la Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jackson Philip, Camp et Chestnut, formant le coin des rues Jackson et Camp, mesurant 60 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur égale à la ligne de l'îlet, ainsi que 60 pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces environ, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence comme le No 292 rue Jackson et ayant huit chambres en haut avec deux étages de cuisine et écurie, gaz, eau, lieux d'aisance, etc., avec dépendances partout.

3. Un terrain dans le Premier District, rue Julie, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Julie, Notre Dame, Magazine et Tchoupitoulas ainsi et au moulin à riz Foerster, et mesurant 66 pieds environ de face à la rue Julie sur une profondeur de 120 pieds environ égales et parallèles ensemble franc.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à trois étages, contenant quatorze chambres en plus aussi deux maisons en bois ayant de quatre à six chambres, gaz, eau, lieux d'aisance, etc., et remises connues sous les Nos 101 103 et 105 rue Julie.

Rue Notre Dame

4. Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y se trouvent situé dans le même District et dans la dite ville, dans l'îlet décrite ci-dessus et séparant le jardin dans le fond désigné comme le No 13 et mesurant 7 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Notre Dame sur une profondeur de 55 pieds 3 pouces.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages et deux autres maisons en bois comme le No 94 rue Notre Dame et ayant huit chambres en haut, gaz, eau, lieux d'aisance, etc.

Coin des rues Girod et Commerce.

5. Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y se trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Girod, Lafayette, Tchoupitoulas et Commerce, mesurant 73 pieds de face à la rue Girod sur une profondeur égale sur la rue Commerce et 73 pieds 6 pouces environ entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un magasin en briques avec cinq étages, ensemble avec deux autres bâtisses avec buvette et quelques cours et bois.

Terres dans la paroisse Livingston.

6. Les terres situées dans la paroisse Livingston dans les Sections 32 et 33 Township 6 Range 4 est du District Ouest de la Louisiane, savoir: Le Nord Est de la section 32—et le Sud Ouest de la section 28—et le S. E. de la section N. E. de la section 33—et le N. E. de la section S. E. de la section 33—et le N. W. de la section S. W. de la section 33—et le N. W. de la section S. W. de la section 33—et le N. W. de la section S. W. de la section 33 contenant 160 acres chacune, total 1280 acres, 7 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Sud Est d'après les cadastres officiels.

Toutes les premières et dernières sections sont bornées par des lignes de chemins, aux plans dressés par Williams & Patton, ingénieurs et arpenteurs et les quels plans pourront être vus à l'office de la vente.

Conditions—Une mise de plus comptant à l'option des acquéreurs et le balance sous un ou deux ans, au choix des acquéreurs, avec garantie sur les lots bâtis et toutes les autres ventes en coupons et cela est nécessaire pour faciliter un règlement entre les héritiers et un plus comptant de 10 pour cent sera fait sur les lots.

Actes de vente pardevant John Lonhard, notaire, aux frais des divers acquéreurs.
10oct—10 13 17 20 24 31 —Clerk.

ANNONCE JUDICIAIRE

Un joli cottage toit en ardoises,

No 268 rue Cleveland,

En face de l'Université Straight.

Succession Philip W. Gowey

**A l'enc